Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_127-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-127
	TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	
Collecte - Transport		
Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- Exercice 2025		

Le lundi 20 juillet 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 9 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 75 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Géraldine LUCAS, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Axel HERVET, Stéphanie AMOSALA

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Anne-Sophie GUILLEMOT pouvoir à Didier LECHIEN, Christelle GUINIO pouvoir à Bruno HELLUARD, Ronan TRELLU pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Marie-Christine COTIN, Nathalie BONNOUVRIER pouvoir à Philippe LANDURE, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Baptiste THEVELEIN, Laurence LE DU pouvoir à René DEGRENNE, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Nicolas MAUPOINT pouvoir à Josiane BETTLER, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier SAILLARD pouvoir à Gaëtan ALLANO

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_127-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-127
	TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	
Collecte - Transport		
Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- Exercice 2025		

Rapporteur : Monsieur Philippe LANDURE

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets (RPQS).

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet et d'autre part, permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondantes aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, soit :

- Les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets,

- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi, vis-à-vis de l'usager. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Enfin, un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au Préfet du département.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-13, L.2224-17-1, L.5211-39, L.5216-5, et D.2224-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L.213-2,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_127-DE

Vu la délibération n°CA-2014-042 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 janvier 2017 approuvant l'adhésion au SMPRB pour les cinquante communes des secteurs Plancoët/Plélan, Dinan, Evran, Broons, et Rance-Frémur,

Vu la délibération n°CA-2017-041 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 30 janvier 2017 approuvant l'adhésion au SMICTOM CO pour les huit communes du secteur de Caulnes,

Vu la délibération n°CA-2017-081 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 13 février 2017 approuvant l'adhésion à Kerval Centre Armor pour les sept communes du secteur de Matignon,

Vu la délibération n°CA-2025-051 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 31 mars 2025 approuvant la convention de coopération public-public avec le SMPRB,

Vu la délibération n°CA-2025-139 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 septembre 2025 approuvant l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de Beaussais (SMPRB) aux communes du secteur de Matignon,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 juillet 2026,

Considérant que le SMPRB au titre d'une convention de coopération public-public entre le SMPRB et DA assure le traitement des tonnages supplémentaires repris par Dinan Agglomération suite au retrait du Syndicat Mixte KERVAL,

Le Conseil Communautaire décide de :

- **Prendre acte**, au titre de l'année 2025, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de Dinan Agglomération.

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 juillet 2026

La secrétaire de séance,

Marina LEMOAL,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION